



Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CAULE Jean-Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procuratation(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès)

Date de la convocation
07 mars 2022

Étai(en)t absent(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Date d'affichage
__/__/__

Étai(en)t excusé(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : LANGLOIS Lukas

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

au Conseil Municipal,
qui,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Levignacq

Le Maire, CAULE Jean-Claude





Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procurat ion(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (Madame PONASSIE Evelyne), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès)

Etai(en)t absent(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Etai(en)t excusé(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Date de la convocation
07 mars 2022
Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

et publication du
__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	605 554,16
	Réalisé :	470 232,03
	Reste à réaliser :	83 304,67
Recettes	Prévu :	605 554,16
	Réalisé :	389 966,18
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 099 483,60
	Réalisé :	231 999,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 099 483,60
	Réalisé :	1 128 193,94
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-80 265,85
Fonctionnement :	896 194,57
Résultat global :	815 928,72

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévigacq

Le Maire, GAULE Jean-Claude





Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CAULE Jean-Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procuration(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès)

Date de la convocation
07 mars 2022

Étal(en)t absent(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Date d'affichage
11/03/2022

Étal(en)t excusé(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

11/03/2022
et publication du
11/03/2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CAULE Jean-Claude après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 11 mars 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	429 464,90
- un excédent reporté de :	466 729,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	896 194,57
- un déficit d'investissement de :	80 265,85
- un déficit des restes à réaliser de :	83 304,67
Soit un besoin de financement de :	163 570,52

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	896 194,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	163 570,52
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	732 624,05
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	80 265,85

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignacq

Le Maire, CAULE Jean-Claude



Signature of Jean-Claude Caule



Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CAULE Jean-Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	11
		Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procurat ion(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès)

Date de la convocation
07 mars 2022

Étai(en)t absent(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Date d'affichage
__/__/__

Étai(en)t excusé(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

au Conseil Municipal,
qui,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignacq

Le Maire CAULE Jean-Claude





Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procurat ion(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès)

Date de la convocation
07 mars 2022

Etai(en)t absent(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	306 685,05
	Réalisé :	306 685,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	306 685,05
	Réalisé :	306 685,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévig nacq

Le Maire, CAULE Jean-Claude





Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CAULE Jean-Claude, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procuratlon(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès)

Date de la convocation
07 mars 2022

Étai(en)t absent(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Date d'affichage
__/__/__

Étai(en)t excusé(s) :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CAULE Jean-Claude après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 11 mars 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	256 333,88
- un excédent reporté de :	256 333,88
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévisnacq

Le Maire CAULE Jean-Claude



(Handwritten signature)



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 08
De votants 11

N°2022.03.07

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 7 mars 2022, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne) et Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

OBJET : Plan de référence

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 mai 2021 le Conseil Municipal avait accepté la proposition du Cabinet METAPHORE afin de mener l'étude du plan de référence de la commune. Un premier plan de financement avait alors été proposé.

Le 22 février 2022, le Comité de Pilotage a validé la présentation de la phase 2 (stratégie de valorisation).

Une réunion de travail avec l'ensemble du Conseil Municipal aura lieu très prochainement afin de présenter le projet et prévoir les fiches d'actions pour les futures années par rapport aux orientations définies par le cabinet METAPHORE.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022



ID : 040-214001547-20220311-20220307-DE

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération est de **29 400 € HT** (soit 35 280 € TTC).

Le nouveau plan de financement est de :

- PETR (programme FEADER) : 10 000 €
- Région : 10 000 €

Reste à la charge de la commune : **9 400 € HT**

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE ce plan de financement.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 08
De votants 11

N°2022.03.08

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 7 mars 2022, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne) et Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

OBJET : DETR 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux opérations qui ont été présentées dans le dossier DETR déjà envoyé (date limite au 28 février 2022).

Opération 1 : projet de rénovation énergétique

La commune est engagée dans une démarche de revitalisation du village et du centre bourg avec le plan de référence.

Cette opération s'inscrit donc complètement dans cet engagement avec une première phase de travaux de rénovation des menuiseries et le changement des systèmes de chauffage/rafraîchissement sur les bâtiments suivants : Hôtel/Restaurant, Epicerie et Presbytère.



Budget Prévisionnel :

Menuiseries :

- Hôtel/Restaurant :	20 578.54 € HT
- Epicerie :	41 085.25 € HT
- Presbytère :	25 115.38 € HT
Total menuiseries :	86 779.17 € HT

Chauffage/eau chaude sanitaire/rafraichissement :

- Hôtel/Restaurant :	54 887.99 € HT
- Epicerie :	37 541.63 € HT
- Presbytère :	22 648.35 € HT
Total chauffage/eau chaude sanitaire/rafraichissement :	115 077.97 € HT
Coût total opération 1 :	201 857.14 € HT

Financements :

Etat (DSIL/DETR) : 80 742.86 € (40 % de l'opération)
Autofinancement : 121 114.28 € (60 %)

Début des travaux prévu le 1^{er} avril 2022 pour une durée de 9 mois.

Opération 2 : création d'une aire de jeux petite enfance

La commune souhaite la création d'une aire de jeux pour petite enfance dans le pourtour du Presbytère dans une cadre calme et ombragé.

L'étude du futur plan de référence approuve cet endroit et des tables seront disposées autour, permettant aux parents d'échanger et communiquer.

Cette réalisation en bois traités sera faite sur le sol naturel herbeux, sécurisé par un entourage en barrière bois et portillon. Ce projet sera soumis à l'accord des ABF et devra respecter les normes sécuritaires.

Le coût de l'opération est de **31 750 € HT**.

Financements :

Etat (DSIL/DETR) : 12 700 € (40 % de l'opération)
Autofinancement : 19 050 € (60 %)

Début des travaux prévu entre avril et juin 2022 pour une durée de 3 mois.

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL :

Montant global des travaux :	280 328.57 € TTC
<u>DETR :</u>	93 442.86 € (subvention demandée)
<u>CRTE :</u>	70 082.14 € (en cours d'étude, estimé à 30 %)
<u>Récupération TVA dans deux ans :</u>	38 320.91 € (16.404 % des 233 607.14 € HT)
Restant à la charge de la commune :	78 482.66 € soit 28 % de l'opération

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 040-214001547-20220311-20220308-DE



**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 08
De votants 11

N°2022.03.09

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 7 mars 2022, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe (pouvoir donné à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel), Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir donné à Madame PONASSIE Evelyne) et Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame CHAGNON Agnès).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Travaux Eglise

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait été interpellé concernant les désordres sur l'église. Monsieur le Maire avait indiqué qu'il en avait été informé et que la sauvegarde de ce monument historique serait une de ses priorités.

Des travaux d'urgence vont donc être effectués sur les boiseries murales qui se sont dissociées du mur. Un diagnostic parasitaire et global de l'édifice est nécessaire pour donner une lisibilité sur les prochaines années.

Un plan pluriannuel sera effectué et permettra d'élaborer un dossier auprès des services de l'Etat pour valider et financer les travaux sur ce monument.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 040-214001547-20220311-20220309-DE



Coût de l'opération :

Diagnostic :	2 107.29 € TTC (déjà effectué en 2021)
Diagnostic global :	11 880.00 € TTC
Lambris :	59 162.04 € TTC
TOTAL	73 149.33 € TTC

Financements prévisionnels :

Etat (40 %) :	29 259.73 €
PETR (20 %)	14 629.86 €
Département (20 %)	14 629.86 €
TOTAL	58 519.45 €
Reste à la charge de la commune	14 629.88 €

Au vu de l'importance des travaux, Monsieur le Maire précise qu'il faudra mener différentes consultations et avoir recours à une assistance d'ouvrage.

En accord avec la DRAC et les ABF, il sera envisagé la passation d'un marché à procédure adaptée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin de mener à bien ces travaux d'urgence,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude

